Acte déposé au Greffe du Tribunal de Commerce d'EVRY
Le : 25 NOV 2009
Numéro : 12595

ABOUND LOGIC
S.A.S. au capital de 100.000 €
Siège social Parc Burospace – 1 Route de Gisy – 91570 Bièvres
Rcs Evry B 405 201 468

Assemblée Générale Extraordinaire
30 Octobre 2009

Procès-Verbal

L'an deux mille neuf,
Le trente octobre,
A 9 heures,
Au siège social,

L Actionnaire Unique, savoir la Société ABOUND LOGIC INC, titulaire des 100.000 actions composant le capital social, représentée par Monsieur Frédéric Reblewski, s'est rendu à la convocation du Président afin de statuer sur l'ordre du jour suivant

- Rapport du Président.
- Opportunité d'une dissolution anticipée pour cause de pertes ramenant les capitaux propres à un montant inférieur à la moitié du capital social.
- Questions diverses

La séance est présidée par Monsieur Frédéric Reblewski, Président.

Monsieur le Commissaire aux comptes est absent et excusé.

Sont à la disposition de l'Actionnaire unique, sur le bureau de l'Assemblée, tous les documents sur lesquels porte le droit d'information des Actionnaires et, notamment

- le rapport du Président,
- le texte de la résolution unique soumise au vote de l'actionnaire unique.

Puis, après lecture du rapport du Président, la résolution unique inscrite à l'ordre du jour est mise aux voix

Résolution unique .

L'Actionnaire unique, lecture faite du rapport du Président et prenant acte de l'approbation par décision du 30 juin 2009 des comptes de l'exercice clôturé le 31/12/2008 faisant apparaître des capitaux propres inférieurs à la moitié du capital social, décide la dissolution anticipée de la société à compter de ce jour et sa liquidation amiable.

Monsieur Frédéric Reblewski, Président de la Société, est désigné en qualité de liquidateur
Le lieu où la correspondance doit être adressée et celui où les actes et documents concernant la liquidation doivent être notifiés, est fixé Parc Burospace – 1 Route de Gisy – 91570 Bièvres.

Cette résolution est rejetée par l'Actionnaire unique.

Plus rien n'étant à l'ordre du jour et personne ne demandant plus la parole, la séance est levée à 9 heures 30.

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Président et l'Actionnaire unique et auquel est annexé le procès-verbal de la délibération du Conseil d'Administration de la Société ABOUND LOGIC INC du 29/10/2009.



Le Président/Frédéric Reblewski



Pour l'Actionnaire unique/Frédéric Reblewski

MINUTES OF A SPECIAL TELEPHONIC MEETING

OF THE BOARD OF DIRECTORS OF

ABOUND LOGIC, INC.

Date:	October 26, 2009
Time:	8:00 a.m. (California time)
Directors Present:	Frederic Reblewski George Pavlov Francois Duliege James Diller Brian Derrick Soren Hein
Directors Absent:	Olivier Lepape
Others Present:	Luis Arzubi – Tallwood Venture Capital Timothy J. Moore Cooley Godward Kronish LLP

CALL TO ORDER

A telephonic meeting of the Board of Directors (the "***Board***") of Abound Logic, Inc., a Delaware corporation (the "***Company***"), was held on the above date and time. All participants could hear each other and be heard. Mr. Reblewski presided over the meeting and Mr. Moore acted as secretary of the meeting. After stating that a quorum of Board members was present and that the meeting had been duly noticed and convened, Mr. Reblewski called the meeting to order.

POTENTIAL PARTNERSHIP

Mr. Reblewski provided a summary of the status of the Company's discussions with a potentially significant strategic partner, including the matters addressed by the parties at a meeting last week and next steps. Questions were asked and discussion ensued.

RESOLVED, that the officers of the Company be, and they hereby are, authorized and directed to vote, on behalf of the Company as the sole shareholder of Abound Logic SAS, against dissolution of Abound Logic SAS at the Shareholders Meeting; and

RESOLVED FURTHER; that the resolutions set forth on **EXHIBIT A** attached hereto be, and they hereby are, adopted.

ADJOURNMENT

There being no further business, the meeting was adjourned at 8:50 a.m.

Submitted by:

Timothy J. Moore,
Secretary of the Meeting

Approved by:

Frederic Reblewski,
Chairman of the Meeting

EXHIBIT A
RESOLUTIONS

Résolution ABOUND LOGIC INC.

Le Conseil d'Administration de la Société ABOUND LOGIC INC

considérant que la loi française impose aux sociétés par actions simplifiées (SAS) que les Associés soient consultés dans les 4 mois suivant l'approbation des comptes annuels sur la dissolution éventuelle de la société si du fait des pertes constatées dans les documents comptables les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social,

- considérant que les comptes de la filiale française ABOUND LOGIC SAS au 31/12/2008, approuvés le 30/06/2009, font apparaître que les capitaux propres de la société sont inférieurs à la moitié du capital social, décide de ne pas procéder à la dissolution anticipée de la filiale ABOUND LOGIC SAS et de poursuivre l'activité sociale. Monsieur Frédéric Reblewski est par conséquent spécialement mandaté à l'effet de voter contre la résolution tendant à la dissolution anticipée de la Société ABOUND LOGIC SAS.